

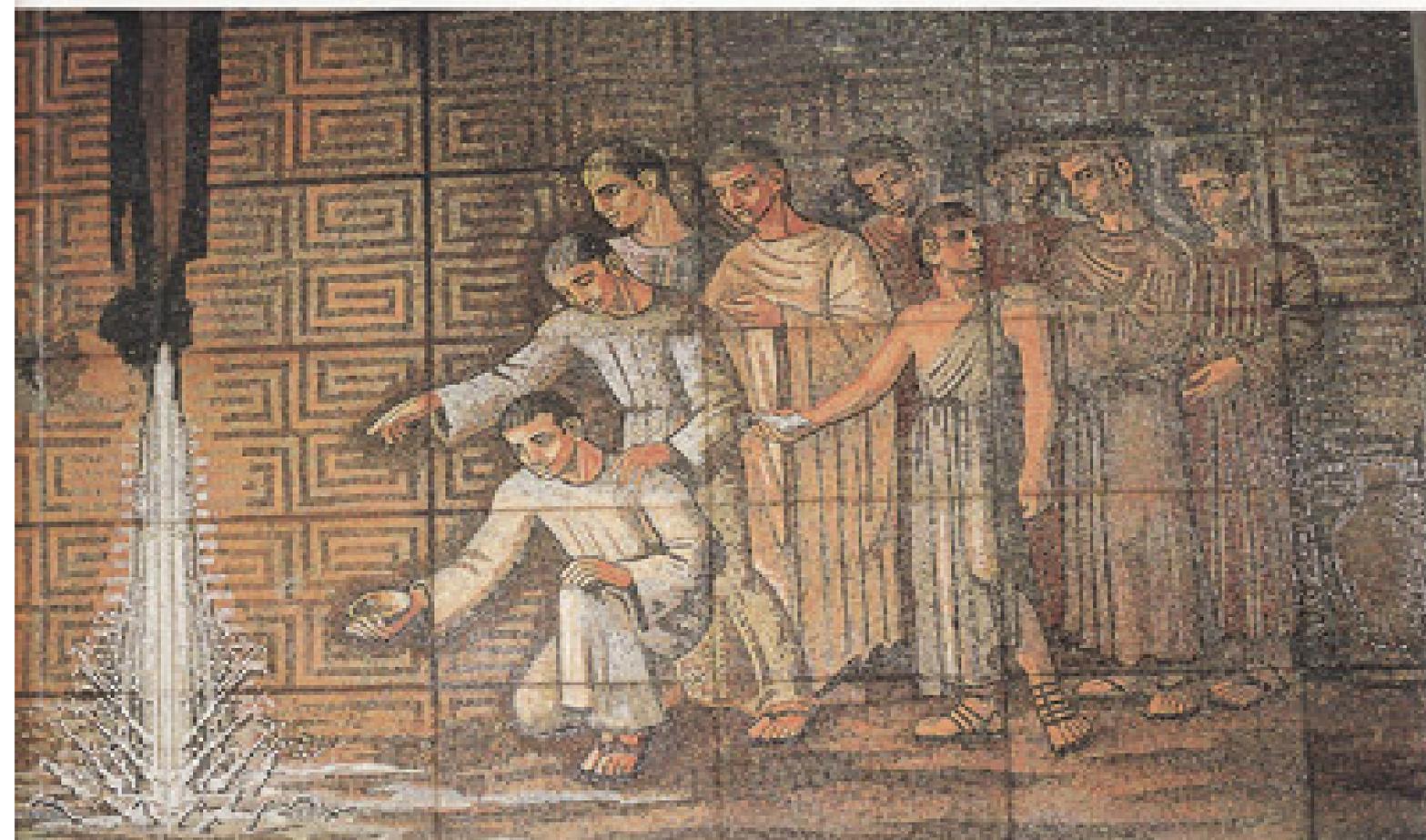
ASSOCIATION FRANÇAISE DES HISTORIENS DES IDÉES POLITIQUES

Collection d'Histoire des Idées Politiques
dirigée par Michel GANZIN

XVII

Actes du Colloque d'Aix-en-Provence (Mai 2005)

L'HISTOIRE INSTITUTIONNELLE ET JURIDIQUE DANS LA PENSÉE POLITIQUE



PRESSES UNIVERSITAIRES D'AIX-MARSEILLE

Faculté de Droit et de Science Politique

2006

CAROLUS LUNDIUS ET L'ANTIQUITÉ

Par

Jacques BOUINEAU
Professeur à l'Université de la Rochelle

L'installation de l'absolutisme en Suède dans la deuxième moitié du XVII^e siècle s'accompagne d'une volonté d'enraciner l'histoire suédoise dans le passé et de lui conférer des racines gothiques ; ce mouvement, que l'on nomme le *göticisme*, dure jusque dans les années 1720¹. Il se retrouve dans les deux royaumes de Suède et de Danemark², mais sous des formes différentes : en Suède, il s'agit de justifier les conquêtes tout en évitant la position humiliante de parvenu³, tandis que dans l'autre royaume il s'agit de faire fructifier le trésor culturel qui provient du Moyen Age. Il faut ici citer les noms de Ole Worm pour le Danemark, mais aussi de l'évêque de Skálholt, Brynjólfur Sveinsson (1605-1675) pour l'Islande et de Thormodur Torfason (Torfaeus de son nom latinisé), islandais également, historiographe du roi de Danemark, qui publie une série d'ouvrages sur l'histoire des Féroé, des Orcades, du Groenland et sur la découverte de l'Amérique par les Scandinaves et surtout son *Historia rerum Norvegicarum* (1711) qui retrace l'histoire de la Norvège jusqu'à l'époque de l'union de Kalmar ; envoyé en Islande par une commission royale, il y reste dix ans et rassemble de très nombreux manuscrits anciens, sauvant de fait la littérature islandaise médiévale.

Car dans les dernières années du XVII^e siècle, la rivalité entre le Danemark et la Suède se fait aussi par historiens et philologues interposés. On est aussi convaincu en Suède que l'affirmation de l'identité nationale passe par l'ancienne littérature islandaise, mais l'Islande étant sous tutelle danoise il est difficile de se procurer les manuscrits, sauf à les prendre au Danemark.

La méthode utilisée est celle de la philologie comparée. On compare l'ancien idiome nordique et les langues de l'Antiquité classique. On assimile

¹ Pour la bibliographie, v. : P. Gunnar Andersson, *Svenska antiken*, Solna, 1964 ; Stellan Dahlgren et alii, *Kultur och samhälle i stormaktstidens Sverige*, Stockholm, 1967 ; Jean-François Batail, Régis Boyer et Vincent Fournier, *Les sociétés scandinaves de la Réforme à nos jours*, Paris, PUF, 1992, pp. 164-176 ; Bengt Y. Gustafson, *Atlas till historien*, Stockholm, 1966 ; Maja Hagerman, « Uppsala Högar i nytt ljus », *Populär Historia*, n° 3/95, Lund, 1995 ; Lars Hermodsson, « Gamla gåtor kring gamla goter », *Populär Historia*, n° 5/94, Lund, 1994 ; *Svenska Folket Genom Tiderna*, Malmö, 1939, plusieurs vol. ; *Svensk äldomshistoria*, Stockholm, 1975, plusieurs vol. ; D. U. Palme, *Då drar ditt namn*, Uddevalla, 1966 ; Michael Roberts, *Sverige som stormakt, 1560-1718*, Stockholm, 1980.

² Qui comprend à l'époque le Danemark proprement dit, la Norvège (en vertu de l'union de Kalmar de 1397, les deux royaumes sont unis), l'Islande et le Groenland.

³ Stig Strömholm, *Promenader dans le potager du Parnasse. Le droit et les lettres. Les relations franco-suédoises dans une perspective européenne*, Paris, Beauchesne, 1994, p. 82.

Scythes, Goths, Suédois, Hyperboréens⁴. Selon Hérodote, Apollon était originaire du pays des Hyperboréens ; les hommes vivaient heureux dans une nature idyllique, qui leur donnait deux récoltes par an et ne connaissaient ni la maladie, ni la haine, ni la guerre ; ils vivaient dans les forêts et les bocages ; quand ils avaient fait leur temps, ils mettaient eux-mêmes fin à leurs jours. C'est de ce pays qu'Hercule aurait rapporté l'olivier sacré qui sert à tresser les couronnes des vainqueurs à Olympie.

Le mouvement du *göticism* survit à l'époque des Lumières, même s'il est violemment attaqué, par Dalin notamment, et resurgira à l'aube du romantisme avec Geijer et la Fédération gothique (*Götiska förbundet*) au moment où la Suède vient de perdre la Finlande.

Le *göticism* emporte aussi un nouveau regard sur le droit. La première chaire de droit suédois (Uppsala) date de 1620⁵. Grotius (ambassadeur de Suède à Paris) et Pufendorf (professeur à Lund, puis historiographe du roi) influencent, de leur côté, profondément l'enseignement du droit. Au milieu du XVII^e siècle, les théories du droit naturel sont introduites en Suède, par souci d'améliorer l'enseignement des sciences politiques. En 1655, on donne à Uppsala des conférences sur le *De jure belli ac pacis* de Grotius ; en 1665, Johannes Schefferus⁶ est nommé professeur de droit naturel et de droit des peuples ; en 1668, Pufendorf est nommé dans la même chaire à Lund. Dans son séjour en Suède, Pufendorf écrit le *De jure naturæ et gentium* (1672) et le *De officio hominis et civis* (1673), précis plus maniable à usage pédagogique. Il veut donner au droit la même exactitude que celle des sciences de la nature ; sa théorie du contrat social, selon laquelle les hommes se seraient mis d'accord pour organiser le pouvoir, par délégation de leur puissance (le pouvoir vient donc d'en bas), frappe de plein fouet les visions luthériennes pour lesquelles le pouvoir vient de Dieu et les visions aristotéliennes selon lesquelles les différenciations sociales (hommes libres/esclaves) viennent de la nature. La doctrine de Pufendorf est amoindrie par la lettre de Charles XI (1689) affirmant que nul ne doit toucher à

⁴ Pour Carolus Lundingus, Goths, Scythes et Gètes représentent une seule et même réalité (l'idée est de Jordanes, reprise par Olavus Petri et Stiernhöök ; v. Jan Eric Almqvist, *Svensk juridisk litteraturhistoria*, Stockholm, Norstedt och Söners förlag, 1946, p. 165.) et c'est donc une erreur de les distinguer, même si, avec le passage du temps, apparaissent des usages différents ; Zanolius, *adendum* à la p. 28 (= ch. II, par. V). Mais c'est Carolus Lundingus qui a utilisé cette assimilation pour en faire un thème patriotique : ces Hyperboréens sont les ancêtres des Suédois.

⁵ Rappelons-nous qu'en France l'édit de Saint-Germain date de 1679.

⁶ Né en 1621 à Strasbourg d'un père commerçant aisé. Il étudie d'abord auprès des humanistes de sa ville (Matthias Bernegger et Johannes Henricus Bocherus), puis à Leyde en Hollande, un des centres les plus importants de l'humanisme protestant, où il suit les cours de Heinsius et Boschornius. Il est appelé à la « chaire skyténne – du nom du donateur de la chaire et de la maison (Skytænum), qui existent toujours l'une et l'autre aujourd'hui, Johan Skytte – d'éloquence et de science politique ». Il arrive à Uppsala en 1648, s'y marie avec la fille d'un collègue allemand – Johannes Loccenius –. Il reste à Uppsala jusqu'à sa mort en 1679 ; son apport à la philosophie du droit et à l'histoire du droit suédois est déterminant. Il joue un grand rôle dans l'étude des antiquités nordiques. Il publie un florilège d'anecdotes sur les héros et les faits historiques de l'histoire de Suède et édite des textes suédois du Moyen Âge, notamment *De gouvernement des rois et des seigneurs* (1669), conçu vers 1330 et fortement influencé par le *De regimine principum* d'Egidius Colonna. Ses méthodes sont celles de la critique des textes et de la véritable analyse philologique, ce qui l'amène à rejeter les rêves « gothiques » auxquels nous nous intéressons ici ; c'est ainsi qu'il écrit des ouvrages d'histoire (*Upsalia* – 1666) ou d'histoire littéraire (*Sæculis literatis* – 1680). V. Stig Strömholm, *op. cit.*, p. 226 et 232-234.

l'absolutisme royal, ce qui n'était pas franchement en opposition avec les théories de ce bon luthérien qu'est Pufendorf, ayant de l'homme une vision sombre, qui justifie l'ordre et la discipline venant du roi. Quant au droit romain, il est pratiquement inconnu en Suède au début du XVII^e s. Ce n'est qu'à cette époque-là qu'est créée une chaire de droit romain à l'Université d'Uppsala. De toute manière, le droit romain prend l'allure d'un droit supplétif du droit ancien, rural et assez incomplet que connaissait le pays⁷ ; c'est dire que les éléments centraux du droit suédois (propriété immobilière, droit familial, système judiciaire de première instance) ont été peu influencés par le droit romain⁸. Certains n'hésitant pas à conclure que le droit romain n'est reçu en Suède qu'à travers le droit canon⁹, mais que le droit laïc lui demeure étranger¹⁰.

Si l'on considère l'aspect théologique, on se situe dans une période de triomphe du luthéranisme le plus raide. La loi ecclésiastique de 1686, imposée par Charles XI aux états, prévoit des peines très lourdes pour ceux qui s'écarteraient de la pure religion évangélique définie dans la Confession d'Augsbourg. Même si la critique n'est guère homogène, on retrouve toujours deux points : la mise en cause du formalisme autoritaire de l'orthodoxie et le rôle écrasant de l'Ancien Testament dans la théologie luthérienne. La critique populaire la plus importante est le piétisme¹¹ : face aux rigueurs des temps (peste, Poltava¹², mauvaises récoltes etc.), l'intériorité offre un refuge et les catastrophes auxquelles on assiste incitent à aider ses semblables ; la conversion personnelle pouvant de plus permettre de recevoir la grâce. Le courant est attaqué par Charles XII, qui ne réussira cependant pas à le faire disparaître.

Et pourtant, en dépit des critiques portées contre le luthéranisme à l'époque où s'épanouit le *göticism*, ce dernier accompagne amplement la religion nouvelle dans la consolidation du pouvoir politique suédois. Nous assistons en effet à une redéfinition des repères de gouvernement par les nouvelles autorités luthériennes. Et dans le double souci de se démarquer de l'autre grand royaume nordique et des puissances du sud de l'Europe, un certain nombre d'intellectuels suédois se livrent à « la plus grande folie que l'histoire universelle ait connue », pour reprendre les mots du poète romantique et mystique Per Daniel Amadeus Atterbom. Le *göticism* se présente comme un ample mouvement intellectuel, servi par de nombreux propagandistes, relayés sur le terrain juridique par Carolus Lundius.

Si l'on ne doit retenir qu'un nom parmi les auteurs qui ont apporté leur soutien au *göticism*, ce sera évidemment celui d'Olof Rudbeck, l'auteur de *l'Atlantide*. Rudbeck s'inscrit pourtant dans une véritable chaîne intellectuelle.

⁷ Stig Strömholm, *op. cit.*, pp. 63-64.

⁸ *Ibidem*, p. 64.

⁹ Dans la plupart des lois, en effet, la législation canonique est incorporée aux lois provinciales, dont elle constitue un chapitre (*kyrkobalkar* dans les lois suédoises).

¹⁰ *Ibidem*, p. 79. V. toutefois ce qu'écrit Olaus Magnus : « Tous tiennent pour utile et même nécessaire de s'inspirer des sages lois et décrets des empereurs romains [germaniques] pour interpréter les points de droit les plus délicats », *Histoire et description des peuples du Nord*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 302.

¹¹ A l'origine de nombreuses œuvres d'assistance et d'activités missionnaires.

¹² Formidable défaite suédoise contre les Russes qui, en 1709, scie le glas de la grande puissance suédoise.